

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO 2020/04
20 FEVRIER 2020

Paroles, paroles...

1er trimestre 2020, toujours pas de loi grand-âge et autonomie !

Les actions des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile en 2018 ont contraint le gouvernement à s'emparer de ce sujet, non prévu initialement.

Promise pour fin 2019, la loi grand-âge est à l'arrêt, madame Buzyn est restée floue. A ce jour, aucun texte en vue, le projet de loi ne figure pas à l'agenda législatif 2020. Cela devrait être "le marqueur social du quinquennat" dit le Premier ministre. Annoncée en octobre puis en novembre, aucune nouvelle de la conférence sociale. 2019, marquée par de nouveaux rapports qui restent lettre morte D. LIBAULT (mars 2019), M. EL KHOMRI (octobre 2019), A. DUFU SCHUBERT (décembre 2019).

Le constat est connu depuis plus de 10 ans, le nombre des plus de 85 ans va tripler d'ici 2050 pour atteindre 4,8 millions de personnes, le nombre de personnes âgées dépendantes va passer de 1,3 million à 2,2 millions.

Bien sûr toute le monde ne deviendra pas dépendant, mais 40% connaîtront une perte d'autonomie. Les 700 000 établissements d'hébergement ne suffiront pas pour les accueillir. Où est la concertation ? Il y a urgence !

Pendant ce temps d'inaction, les résidents sont en souffrance, l'enquête de la DREES du 31 janvier 2020 fait état de niveaux de fatigue, de lassitude et d'épuisement plus élevés chez les résidents des EHPAD, un tiers est en détresse en psychologie.

Où sont passés les textes de réingénierie de la formation AS et AP, attendus depuis décembre, alors que les inscriptions à Parcours Sup sont ouvertes !

Certains personnels du secteur Public reçoivent des primes ! Mais où en est la revalorisation salariale promise ? Leur quotidien continue à s'aggraver !

Il nous faut des actes forts TOUT DE SUITE !

SOMMAIRE

- | | | |
|---|--|-----|
| ✓ | Projet de travail | p.2 |
| ✓ | Une situation inadmissible qui continue à se dégrader dans les EHPAD | p.3 |
| ✓ | Déroulement de la journée | p.5 |
| ✓ | Questionnaire | p.6 |
| ✓ | Bulletin d'inscription | p.7 |
| ✓ | NVO | p.8 |

Spécial
EHPAD



N° 2020/04 - DU 20 FEVRIER 2020

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 S 06

Projet de travail

Des moyens pour nos



« On n'en peut plus, **ASSEZ !** »

Dans le cadre d'une journée d'étude qui se déroulera au complexe de la CGT à Montreuil le jeudi 2 avril 2020, le collectif fédéral « Accueil des personnes âgées » souhaite vous accueillir nombreuses et nombreux afin d'agir ensemble sur la situation dans notre secteur. Nous devons échanger pour amplifier notre lutte sur les conditions de travail, les effectifs, les salaires. La seule réponse du gouvernement face à cette situation c'est une prime d'activité de 100 euros pour les aides-soignants.e.s et les AMP travaillant dans le secteur des EHPAD publics, SSR et USLD

bafouant une véritable reconnaissance salariale de ces professionnel.l.es. Et le gouvernement méprise les autres professionnel.le.s du secteur public hospitalier, le secteur territorial, le secteur privé et les services d'aide et de soins à domicile !

1^{er} point

Pour introduire cette journée, celle-ci s'articulera autour d'un rapport d'actualité sur l'évolution du secteur médicosocial. Elle sera suivie d'un débat. Nous pourrions ensemble construire l'amplification de nos luttes revendicatives.

2^{ème} point

Lors de la 1^{ère} journée d'étude d'octobre 2016, nous vous avons alerté des conséquences du modèle de financement sur la tarification du secteur médico-social avec l'application du décret 2011. Aujourd'hui beaucoup d'EHPAD du secteur public sont déficitaires... Et la conséquence, c'est la réduction des effectifs qui n'est pas entendue par nos pouvoirs publics... Pour cela, nous avons décidé de construire un questionnaire sur les effectifs réels dans vos établissements afin d'avoir un moyen de faire pression pour dénoncer la réalité du terrain. Nous comptons sur vos retours... Une analyse des résultats vous sera présentée pour la journée d'étude le 2 avril 2020.

3^{ème} point

La CNAMTS ⁽¹⁾ a bien confirmé que le secteur des professionnels du grand âge est placé en première ligne pour les accidents de service et de travail avec une forte hausse des troubles musculo-squelettiques. Un intervenant de la CRAMIF ⁽²⁾ Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France viendra nous présenter « les TMS ⁽³⁾ en EHPAD ».

1 : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

2 : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

3 : Troubles Musculo-Squelettiques

Une situation inadmissible qui continue à se dégrader dans les EHPAD

Lors de la journée d'étude "Accueil des personnes âgées" du 16 octobre 2016, les salarié.e.s des EHPAD avaient témoigné sur la dégradation de leurs conditions de travail, et des conditions de vie et de soins des personnes âgées. Il a fallu les grands mouvements de grève du 30 janvier et du 15 mars 2018 pour une prise de conscience des responsables politiques sur la façon dont on traite les personnes âgées dans notre pays. Les témoignages poignants des soignant.e.s à bout ont montré qu'elles et ils refusaient la maltraitance institutionnelle et refusaient de s'associer à la complicité des pouvoirs publics sur la défaillance de ce système ! Les différents rapports : Sénat et Assemblée nationale, Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), LIBAULT, EL KHOMRI...) ont fait la même analyse et constat que la CGT. **A ce jour, le travail des personnels continue de se détériorer et la prise en charge des résidents en pâtit depuis trop longtemps dans les EHPAD par un manque criant de personnels. La Ministre des solidarités et de la santé a annoncé des mesures très insuffisantes au regard de la situation. De qui se moque-t-on ?**

Les effectifs sont insuffisants pour tous les professionnels: soignant.e.s, services techniques et administratifs. Le ratio soignant est 15.5 pour 100 résidents dans le public et 11 pour 100 résidents dans le privé. Pour faire face au financement insuffisant, les décisions prises par les directions pour réduire les effectifs ont aggravé les conditions de travail : regroupement d'EHPAD, réorganisation du temps de travail pour supprimer les RTT, horaires en 12h, horaires coupés, départs en retraite non remplacés... Cette gestion « à flux tendu » s'accompagne du rappel des professionnels sur le temps de repos ou de leurs congés. La précarisation des emplois est en augmentation constante avec des contrats à la journée pour des vacataires et des CCD à outrance aussi bien dans le public que dans le privé. Les glissements de tâche sans respect des règles statutaires ou réglementaires et sécuritaires sont devenus le quotidien dans beaucoup d'EHPAD. Des personnels appelés « agents de soins » non formés et sous-payés réalisent des actes réservés à des personnels diplômés.

Dans le secteur privé, les grands groupes qui ont investi, préfèrent mieux rémunérer leurs actionnaires que leurs salarié.e.s. Dans ce secteur, c'est 90 % de femmes qui travaillent jour et nuit dans des conditions déplorables : pénibilité, bas salaires, manque cruel d'effectif, accidents de travail très fréquents, glissements de tâche...

L'insuffisance de personnel fait peser un surcroît de travail insoutenable, on constate dans les EHPAD publics des mises à la retraite pour invalidité à partir de 45 ans avec des toutes petites pensions. Dans le secteur privé, les licenciements pour inaptitude médicale sont en forte augmentation. Le dernier bilan de la CNAMTS en 2018 signale que les professionnels travaillant dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées sont en première ligne pour les accidents de travail et les maladies professionnelles (plus que le BTP). L'augmentation du nombre de résidents de plus en plus âgés, en grande dépendance physique et psychologique avec des polyopathologies nécessitent plus de soins et d'attention. Le soin relationnel, cœur du métier de soignant.e, se réduit considérablement : peu de temps pour faire la toilette, l'habillage, le lever, l'aide au repas... Beaucoup ont le sentiment d'être « des robots de soins ». Ce mal-être des soignants a des conséquences sur leur état de santé : troubles musculosquelettiques (la plupart des soignant.e.s portent des ceintures lombaires et/ou des bas de contention), maladies cardiovasculaires, et le stress au travail en forte augmentation entraîne des dépressions. En 2016, l'enquête menée par notre Fédération sur les conditions de travail, avait tiré la sirène d'alarme de l'augmentation des risques psychosociaux des professionnels des EHPAD. Beaucoup d'aides-soignantes à bout de souffle souhaitent se reconvertir vers un autre métier, car leur travail ne correspond pas à leur choix d'un accompagnement humain et de qualité des personnes âgées.



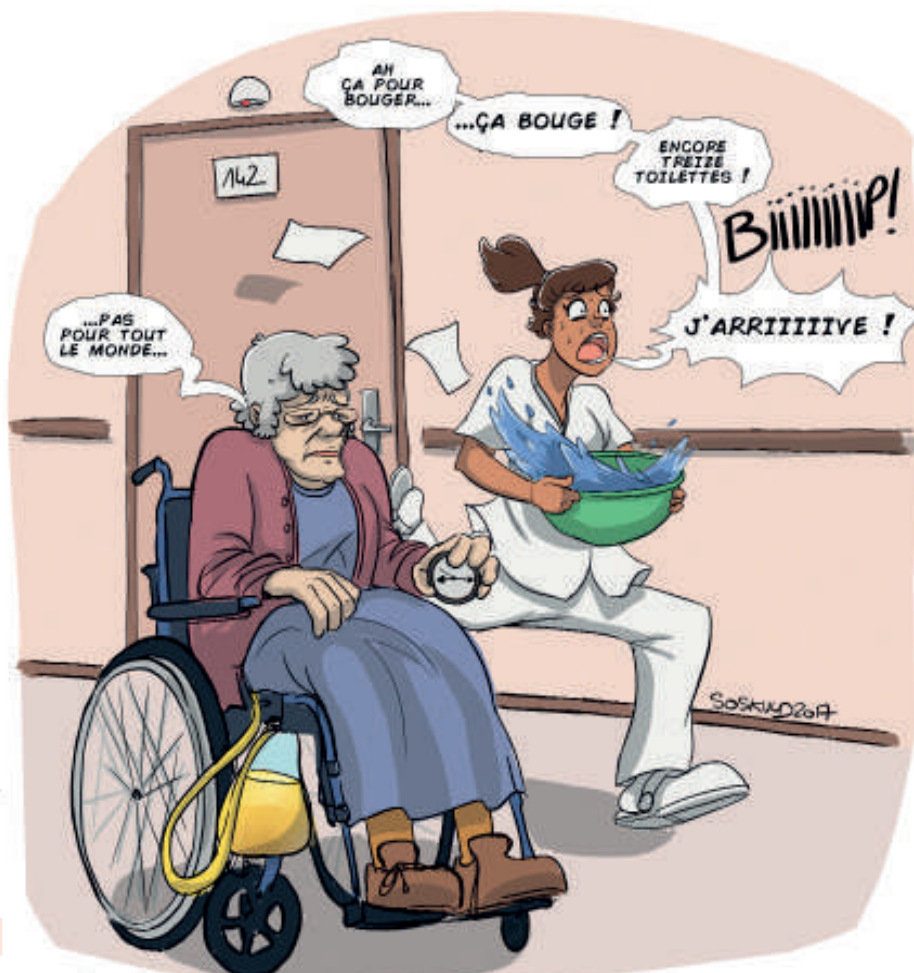
Un financement adéquat pour des conditions de travail et des salaires décentes

La loi promise depuis 2018 sur le Grand-âge doit comporter avant tout un plan de financement à la hauteur des besoins. Ce projet de loi grand-âge et autonomie aurait dû être présenté à l'automne 2019, mais il tarde et les pistes de financement du gouvernement déjà très insuffisantes, semblent s'évaporer... Les lois précédentes comme la LOIASV 2015 n'ont pas été à la hauteur pour répondre aux besoins de financement de la perte d'autonomie. Pourtant lors du discours du 29 octobre 2019, à la remise du rapport EL KHOMRI sur les métiers du grand-âge, Madame BUZYN s'est projetée à l'horizon 2050 sur l'évolution démographique de près de 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans qu'il faudra accompagner à domicile et en établissement.. Mais la présentation du projet

de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 publiée le 30 septembre 2019 est désastreuse pour l'ensemble de notre secteur : l'annonce d'une dotation de 210 millions pour l'augmentation des effectifs est inadmissible au regard de la situation dégradée. La CGT dénonce le peu de considération envers nos aînés, les familles et les salarié.e.s.

Le Président de la République qui fait de l'égalité professionnelle une grande cause nationale doit demander à la Ministre d'ouvrir immédiatement des négociations sur la revalorisation des métiers du soin et de l'accompagnement puisque ce sont 90% de femmes qui travaillent dans ce secteur avec des bas salaires, des emplois précaires.

#CABOUGEDANSLESEHPAD



Déroulement de la journée d'étude

JEUDI 2 AVRIL 2020

- 08h00 Accueil :
- 08h45 Ouverture de la journée d'étude par Marie-Claude MARGAT, Animatrice du collectif fédéral "Accueil personnes âgées"
Présidence
- 09h00 Rapport d'actualité par Malika BELARBI, animatrice du collectif fédéral "Accueil des personnes âgées"
- 09h30 Accueil sur l'aide et l'accompagnement en soins à domicile par les Organismes sociaux
- 09h45 Intervention de Daniel BLACHE, sur le financement médico-social
- 10h15 Débat
- 11h00 Pause
- 11h15 Retour de l'analyse sur les questionnaires EHPAD par SECAFI
- 11h30 Débat
- 12h30 Déjeuner
- 13h45 Troubles musculo-squelettiques en EHPAD par la CRAMIF
- 14h15 Intervention sur les salaires et les qualifications
- 15h00 Reprise du débat
- 16h00 Idée innovante d'expérience en EHPAD
- 16h30 Conclusion par Mireille STIVALA,
Secrétaire générale de la
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale





QUESTIONNAIRE DES EHPAD

A partir
du bilan social
de votre établissement

Département : _____

Nom du syndicat/Section syndicale : _____

Nom de l'établissement : _____

Nombre de résidents : _____

Statut de l'établissement : Public Privé Associatif Privé commercial

Votre établissement a-t-il un médecin coordonateur ? ETP global Oui - Non

Combien y-a-t-il d'effectifs soignants en ETP ?

- Pour le personnel qui travaille auprès des résidents pour les soins directs ?

Nombre	CDI				CDD				Autres	Commentaires
	Jour		Nuit		Jour		Nuit			
	Nbre salarié	ETP	Nbre salarié	ETP	Nbre salarié	ETP	Nbre salarié	ETP		
IDE										
Aide-Soignant.e										
AMP										
AVS										
ASG										

- Pour le personnel qui travaille auprès des résidents pour les soins indirects ?

	Jour	Nuit	CDD	CDI	ETP global	Autres
Service technique Plombier, électriciens, etc...						
Service administratif Secrétaire médicale, adjoint administratif						
Personnel de cuisine interne <input type="checkbox"/> ou externe <input type="checkbox"/>						
Service Bio-nettoyage ASHQ, ASL,ASH, etc...						
Service Animation Animateurs, etc...						
Service Autres						

Si oui, quel métier et combien (en ETP) ? _____

Vous arrive-t-il d'être appelé-e sur votre temps de repos ?

Oui - Non

Avez-vous une coupure réglementaire ?

Oui - Non

Etes-vous en horaire coupé ?

Oui - Non

Est-ce que vos congés annuels sont accordés avec conditions ?

Oui - Non

Est-ce que vos congés annuels sont accordés sans conditions ?

Oui - Non

Ou ont-ils été imposés ?

Oui - Non

Bulletin d'inscription

à la Journée d'Etude "Accueil des Personnes âgées"

Jeudi 2 avril 2020 - PATIO "Georges Seguy"

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Courriel : _____

Etablissement : _____

Public :

Privé : CC66 CC51 CC CLCC CC CRF CC65 Accords CHRS

Privé lucratif : Précisez : CCUE 2002 Annexe SYNERPA

avec Convention Collective Sans Convention Col. Précisez : _____

Adresse professionnelle : _____

Profession : _____

Responsabilités syndicales : _____

Délégué-e syndical-e

Délégué-e du personnel

Membre du Comité d'Entreprise

Membre du CTE

Membre du CHSCT

Autres responsabilités (précisez) : _____

Date et signature :

Cachet de l'US



Cachet du syndicat

Règles d'inscription

Les règles de prise en charge seront identiques à celles d'un CNF. A savoir : versement de la solidarité transport : 90€/personne et remboursement intégral des frais de transport pour un camarade par département. Pour les autres camarades qui souhaitent participer, les frais seront à la charge du syndicat ou de l'USD.

Merci de remplir la fiche d'inscription et de la retourner impérativement avant

le 13/03/2020,

à la Fédération espace "REVENDICATIF",

- par mail : revendic@sante.cgt.fr
- par courrier : Fédération CGT Santé et Action Sociale - Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex

* Les repas seront TOUS pris en charge par la Fédération.

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
LE MAGAZINE DES MILITANTS
DE LA CGT
nvo.fr



**ABONNEZ
VOUS !**

Deux formules :
5€ ou 12€ par mois

> **Bulletin d'abonnement**

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) _____
 Madame Monsieur
 Nom* _____ Prénom* _____
 N° _____ Rue* _____
 Code postal* _____ Ville* _____
 Fédération ou branche professionnelle _____
 Tél.* _____ UD _____
 Courriel* _____

* Champs obligatoires

Abonnement NVO : 5€/mois ou 60 €/an

NVO, le magazine papier (10 numéros par an) et web + Hors-série VO Impôts, le guide fiscal + en accès abonné sur nvo.fr : l'actualité sociale

Pack NVO Droits : 12€/mois ou 144 €/an

L'abonnement NVO + RPDS, la Revue pratique de droit social papier (11 numéros par an dont un double) et web + en accès abonné sur nvdroits.fr : l'actualité juridique, le droit du travail, le droit des élus et mandatés, le droit au quotidien

Mode de paiement

Je choisis le prélèvement automatique. Je peux résilier à tout moment.
 en 1 fois en 12 fois, prélèvement mensuel
 Je complète et je signe l'autorisation de prélèvement. Je joins un RIB.

Je choisis le paiement par chèque. Je m'engage pour un an.

Numéro de chèque : _____
 Banque : _____

Offre valable jusqu'au 30/06/2020. Au-delà, nous consulter.

Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Vie Ouvrière.

Titulaire du compte

Nom _____ Prénom _____
 N° _____ Rue _____
 Code Postal _____ Ville _____
 IBAN _____
 BIC _____

Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600
 93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Fait le : _____ Signature _____

Établissement teneur du compte

Nom _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

code origine : MAG

ADRESSEZ CE BULLETIN À : NVO – Case 600 – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – abonnement@nvo.fr

